LE CADRE LÉGAL DE PARTENARIAT ET DE CONTRÔLE D'UNE ASSOCIATION LOI 1901:

ORGANISATEUR : UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES EN HAUTS-DE-FRANCE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Initiation | Gratuit | 2h00 | Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

– Obligations de mise en conformité des associations disposant d'un local public, d'une subvention publique, d'un agrément public (obligations assurantielles, comptables et budgétaires, fiscales (règle des 4P), sociales. (Textes de 1935,1975, 1984, 1992, 2000, 2007, Loi du 31.07.2014, 2020, 2021-CER)

– le rôle de la sous-préfecture, l'INSEE, le RNA, le RIB – Obligations et moyens de contrôle par les collectivités publiques des associations aidées – La diversification des sources de financement des partenaires associatifs sur une commune (la définition de la subvention, la notion d'intérêt Général, la fiscalisation des activités, l'application du droit du travail ou conventionnel

DATE(S) DE LA FORMATION

04 mai 2023
18h00

LIEU DE LA FORMATION

rue de la Mairie
Salle des Fêtes
59131 ROUSIES

POUR S'INSCRIRE

0320639179

contact@uracen.org

STRUCTURE FORMATRICE

Union régionale des associations culturelles et éducatives en Hauts-de-France

Voir la présentation de cette structure